

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-23-0946 du 03/07/2023

Délégation de signature du 1^{er} juillet 2023

DÉLÉGATION DE SIGNATURE – DIRECTION NATIONALE D'ENQUÊTES FISCALES

Direction Nationale d'Enquêtes Fiscales

RÉSUMÉ

Délégation de signature en matière de ressources humaines et budgétaires.

Date d'application : 01/07/2023

DOCUMENTS À ABROGER

Délégation de signature BOFIP-RHO-22-1126 du 01/09/2022

L'administrateur général des Finances publiques, directeur de la Direction Nationale d'Enquêtes Fiscales,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la Direction générale des Finances publiques,

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction générale des Finances publiques,

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 24 juillet 2000 modifié, relatif à la Direction Nationale d'Enquêtes Fiscales,

Vu le décret du 11 septembre 2017 portant nomination de Monsieur Philippe-Emmanuel DE BEER en qualité de directeur chargé de la Direction Nationale d'Enquêtes Fiscales.

Décide :

Article 1

Délégation générale de signature organisant la continuité de service en cas d'absence du directeur de la Direction Nationale d'Enquêtes Fiscales est donnée à :

- M. Florent TESSON, administrateur des Finances publiques, directeur adjoint,

- Mme Hélène FACERIAS, administratrice des Finances publiques adjointe, responsable de la Division des ressources humaines et budgétaires,

à effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de :

- signer, seuls ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, en cas d'absence ou d'empêchement de ma part,

- recevoir les crédits des programmes relevant du périmètre budgétaire du Ministère des Finances et des Comptes publics, et notamment des programmes 156 – Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local et 723 – Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État.

Article 2

Délégation de signature en matière de dépenses, de recettes et de marchés publics est donnée à :

- M. Florent TESSON, administrateur des Finances publiques, directeur adjoint,

- Mme Hélène FACERIAS, administratrice des Finances publiques adjointe,

- M. Cédric DUFOURT, administrateur des Finances publiques adjoint,

- M. Sylvain BELGY, administrateur des Finances publiques adjoint,

- M. Aymeric BOUARD, administrateur des Finances publiques adjoint,

- M. Goulven MADEC, administrateur des Finances publiques adjoint,

- Mme Isabelle MERLE, administratrice des Finances publiques adjointe,

- Mme Isolde DOREMUS, inspectrice principale des Finances publiques,

- M. Jérôme ROUSSET, inspecteur des Finances publiques,

à l'effet de signer tous les actes relatifs à la gestion budgétaire de la DNEF ainsi qu'en matière de marchés publics.

Article 3

Délégation de signature en matière d'opérations d'inventaire est donnée à :

- M. Florent TESSON, administrateur des Finances publiques, directeur adjoint,

- Mme Hélène FACERIAS, administratrice des Finances publiques adjointe,

- Mme Isolde DOREMUS, inspectrice principale des Finances publiques,

- M. Jérôme ROUSSET, inspecteur des Finances publiques,

à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, toute déclaration de conformité en matière d'opérations d'inventaire et, d'une façon plus générale, tous les actes se traduisant par la constatation de droits et obligations, et l'inventaire des biens se rapportant à l'activité du comptable assignataire de la DNEF.

Article 4

Délégation de signature est donnée à :

- M. Jérôme ROUSSET, inspecteur des Finances publiques,
- Mme Claudette SEREMES, contrôleuse des Finances publiques,
- M. Benoît LECAILLON, agent administratif des Finances publiques,
- Mme Goundo CISSOKHO, agente administrative des Finances publiques,

à l'effet de valider, de façon électronique, dans le progiciel comptable intégré Chorus pour les programmes budgétaires mentionnés à l'article 1.

Article 4A

Délégation de signature est donnée à :

- M. Jérôme ROUSSET, inspecteur des Finances publiques,
- Mme Claudette SEREMES, contrôleuse des Finances publiques,
- M. Benoît LECAILLON, agent administratif des Finances publiques,
- Mme Goundo CISSOKHO, agente administrative des Finances publiques,

à l'effet de valider les opérations de dépenses et de recettes traitées en mode facturier dans le progiciel Chorus Formulaire Communication, en tant qu'utilisateur gestionnaire.

Article 4B

Délégation de signature en matière de dépenses et de recettes est donnée à :

- M. Florent TESSON, administrateur des Finances publiques, directeur adjoint,
- Mme Hélène FACERIAS, administratrice des Finances publiques adjointe,
- Mme Isolde DOREMUS, inspectrice principale des Finances publiques,
- M. Jérôme ROUSSET, inspecteur des Finances publiques,
- Mme Claudette SEREMES, contrôleuse des Finances publiques, à hauteur de 10 000 €,
- M. Benoît LECAILLON, agent administratif des Finances publiques, à hauteur de 5 000 €,
- Mme Goundo CISSOKHO, agente administrative des Finances publiques, à hauteur de 5 000 €.

à l'effet d'émettre et de signer tout document, emportant ordre de payer ou de percevoir.

Article 4C

Délégation de signature est donnée à :

- M. Jérôme ROUSSET, inspecteur des Finances publiques,
- Mme Sophie DUCRU, contrôleuse des Finances publiques,

à l'effet de valider de manière électronique les opérations de dépenses dans le progiciel de commande AGIM.

Article 5

Délégation de signature est donnée à :

- M. Jérôme ROUSSET, inspecteur des Finances publiques,
- Mme Claudette SEREMES, contrôleuse des Finances publiques,
- M. Benoît LECAILLON, agent administratif des Finances publiques,

- Mme Goundo CISSOKHO, agente administrative des Finances publiques, à effet d'exercer le rôle de contrôleur-valideur dans le progiciel Chorus DT.

Article 6

Délégation de signature est donnée à :

- M. Florent TESSON, administrateur des Finances publiques, directeur adjoint,
 - Mme Hélène FACERIAS, administratrice des Finances publiques adjointe,
 - Mme Isolde DOREMUS, inspectrice principale des Finances publiques,
 - M. Jérôme ROUSSET, inspecteur des Finances publiques,
 - Mme Marie-Noëlle ROME, inspectrice des Finances publiques,
 - Mme Corinne SIMON, inspectrice des Finances publiques,
 - Mme Sophie PRADIGNAC, contrôleuse des Finances publiques,
 - M. Matthieu LALOUF, agent administratif des Finances publiques stagiaire,
- à l'effet de signer les actes administratifs et comptables en matière de personnel ainsi que les états liquidatifs ou d'indemnités.

Article 7

La présente décision annule et remplace l'ensemble des précédentes décisions de délégations de signature.

Article 8

La présente délégation sera publiée au Bulletin officiel des Finances publiques, section Ressources Humaines et Organisation.

L'ADMINISTRATEUR GÉNÉRAL DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTEUR DE LA DIRECTION NATIONALE D'ENQUÊTES FISCALES

PHILIPPE-EMMANUEL DE BEER

BOFiP

Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Jérôme Fournel

ISSN 2268-0756